



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques
Unité Bassin de Lacq

Pau, le 26 juillet 2021

INSTALLATIONS MINIÈRES

Rapport d'examen de recevabilité d'une déclaration d'arrêt définitif de travaux minier

Concession minière : Lacq

Exploitant : GEOPETROL SA

Déclarant : Total Exploration et Production France (TEPF) – ancien exploitant

Adresse postale : Retia Lacq/TEPF

Zone Induslacq

Bâtiment CO

RD 817

64170 Lacq

Objet : Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) des puits LA105, LA105B, des manifolds M8 bis, M9 bis et des collectes associées jusqu'à l'entrée de l'UDL.

DADT « rattachées » des puits : Lacq-008, Lacq-016, Lacq-018, Lacq-028, Lacq-029 et Lacq-047

Référence : courrier préfecture du 06/07/21

**

Par courrier en date du 06/07/21, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques demande à la DREAL d'instruire la DADT des puits LA105 et LA105 bis et du réseau de collectes associé ainsi que des puits rattachés LA008, LA016, LA018, LA028, LA029 et LA047 qu'elle a reçu le 05/07/2021.

I – OBJET DU DOSSIER

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) concerne :

- le puits LA105B et les installations de surface et ouvrages nécessaires à son exploitation ;
- le puits LA105 qui n'a jamais été mis en production ;

Tél : 05 47 41 31 00 – Fax : 05 47 41 31 24
Cité Administrative
Rue Pierre Bonnard
C S87564
64000 Pau cedex

- les puits LA008, LA016, LA018, LA028, LA029 et LA047 pour lesquels les terrains d'emprise ont déjà été réhabilités (DADT dites « rattachées ») ;
- les collectes entre le manifold de répartition (MR) sur le cluster d'Arance et le site LA105B ;
- les collectes entre le site LA105 et le manifold M8 ;
- les collectes entre le site LA105B et l'UDL, incluant les manifolds M8 bis et M9 bis.

Ces installations sont liées à l'exploitation de la concession de mines d'hydrocarbures « concessions de Lacq » (titre minier n° C03 détenu par GEOPETROL SA) qui s'étend sur 450 m² et dont la période de validité court depuis le 03/10/1942 jusqu'au 03/10/2041. Par arrêté ministériel du 10 octobre 2014, les concessions de Lacq ont été mutées au profit de la société GEOPETROL SA. Le cédant, à savoir Total Exploration et Production France (TEPF), s'est engagé à finaliser l'abandon des puits et installations de surface non cédés à GEOPETROL et explicitement désignés dans les dossiers de mutation. C'est dans ce contexte que la société RETIA, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, a adressé à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques cette DADT.

Il est à noter qu'aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'était située sur l'emprise du site accueillant les puits LA105, LA105B et les collectes associées.



Plan de situation des puits 105, 105B et des collectes associées

Cette DADT référencée 210624-MEM-R-L0-EFRA00013-MRA1-DADT-LA105-105bis-008-016-018-028-029-047-V1 du 24/06/2021 est établie au titre de l'article L.163-1 et suivants du code minier et de l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

Elle est constituée des documents suivants :

- DADT 210624-MEM-R-L0-EFRA00013-MRA1-DADT-LA105-105bis-008-016-018-028-029-047-V1 du 24/06/2021,
- les annexes : 2020-02-28_LA_AD_DAT_LA105-LA105bis-008-016-018-028-029-047__MEM_V0,
- un rapport de diagnostic environnemental BDX-RAP-15-00740B du 21/01/2016
- un bilan coûts-avantages AFR-BCA-00032-RPT-A02 du 21/11/2017.

II – PRÉSENTATION DE LA DADT ÉTABLIE PAR L'EXPLOITANT CONCERNANT LE SITE LA105/LA105B

2.1 Description des terrains d'emprise

2.1.1 Description des terrains d'emprise des puits et des manifolds

Les puits LA105 et LA105B et les manifolds M8bis et M9bis sont situés dans le périmètre d'exploitation de Lacq, sur la commune de Mont.

Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Puits – Manifolds	Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
LA105/LA105B	Parcelle n°12 section 030AE	0,12	Propriétaire
	Parcelle n°18 section 030AE	0,74	Propriétaire
	Parcelle n°11 section 030AE	1,27	Locataire
M8bis	Parcelle n°39 section 030AE	0,07	Locataire
M9bis	Parcelle n°261 section 030AE	0,08	Locataire



Plan cadastral des puits LA105, LA105B et des manifolds M8bis et M9bis

Les environs immédiats du site sont constitués :

- Des activités agricoles de type culture ;
- Au nord-ouest : le cluster d'Arance regroupant des installations et des puits d'hydrocarbure à 130 m ;
- au Sud-est : l'usine de Lacq à 800 m ;
- à l'Ouest : le Gave de Pau à environ 150 m.



Situation géographique du site LA105/105B

2.1.2 Description des puits et des installations de surface

Le puits LA105 n'a jamais produit. Le puits LA105B était un puits producteur de gaz.

Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage de puits, les profondeurs, les coordonnées et les références BASIAS.

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA105	21/02/1955	1 223,5 m/TR	X= 404 004 m Y= 6 264 073 m Zsol = 89 m	12/12/14	-
LA105B	15/01/56	3 578 m/sol	X= 404 007 m Y= 6 264 080 m Zsol = 89 m	20/07/14	AQI600226

Les installations de surface liées à l'exploitation du puits LA105B étaient les suivantes :

- La tête de puits de production (avec la cave correspondante) ;
- Une cuve de fuel ;
- Une aire PL7 à proximité de la cuve
- Un piège à huile à l'est des cuves ;
- Un réseau de collectes aérien traversant le site ;
- Une réserve fuel-gaz le long de la ligne de torche ;
- Deux puisards situés à l'ouest du site ;
- Un édicule électrique et un transformateur ;
- Les équipements annexes regroupant les utilités et servant à l'alimentation en électricité (chemins de câbles et regards) et en eau (fossés, regards...) ;
- Les dispositifs de prévention, de contrôle et de sécurité (tableau d'instrumentation...) ;
- Des regards liés aux différents réseaux enterrés ;
- Des borbiers (plusieurs présents sur les différents plans) ;
- Le réseau incendie et un poteau incendie ;
- Une torche et un borbier de brûlage ;
- La clôture du site.

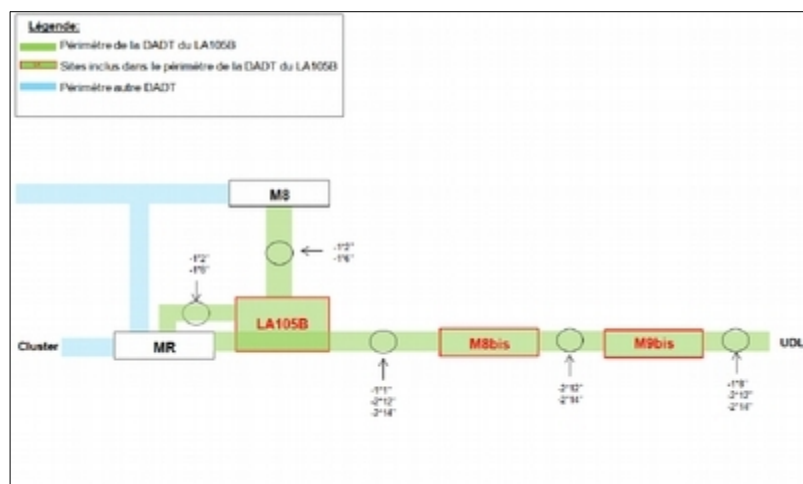
Au droit de chaque manifold (M8bis et M9bis) sont liées les installations de surfaces suivantes :

- une fosse semi-enterrée en béton supportant les arrivées des collectes de transport ;
- Deux sondes H₂S ;
- Un tableau instrumentation.

2.2 Description du réseau de collectes

Pour cette DADT, le périmètre de collecte, situé sur la commune de Mont, intègre les tronçons suivant :

- Entre le manifold de Répartition (MR) (exclu) sur le cluster d'Arance et le site LA105B ;
- Entre le site LA105B et le manifold M8 (exclu),
- Entre le MR et l'UDL, incluant les manifolds M8bis et M9bis, et traversant le site LA105B.



Synoptique du périmètre de la DADT du LA105B

Tronçon	Nature du fluide	Nombre de collectes	Caractéristiques techniques					Longueur (m)	Profondeur d'enfouissement
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement		
LA105B vers MR	Fuel Gaz FGg	2	2"	Non connu				110	1,44-1,60
	Gaz Brut GBi		8"	219,1	12,5	Epoxy poudre	0,5		1,18-1,33
LA105B-M8 (M8 exclu)	Fuel Gaz NDd	2	2"	Non connu				470	0,90-1,24
	Gaz Brut NDy		6"						0,83-1,40
MR vers M8bis (via LA105B)	Gaz Brut GBf	7	12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2	600	0,71-1,38
	Gaz Brut GBe		12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2		1,01-1,29
	Gaz Brut NDb*		12"	Non connu				400	0,83-1,53
	Gaz Brut NDa*		12"						0,99-2,07
	Fuel Gaz FGa		1"	33,4	3,37	Brai	5	600	1,04-1,85
	Gaz Brut GB		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,07-2,70
	Gaz Brut GBa		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,16-2,08
M8bis-M9bis	Gaz Brut GBf	4	12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2	280	0,90-1,87
	Gaz Brut GBe		12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2		1,15-1,49
	Gaz Brut GBd		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,23-1,90
	Gaz Brut GBa		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,19-1,85

M9bis-UDL	Ligne Torche Ta	5	8"	Non connu				290	0,68-2,09
	Gaz Brut GBf		12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2		1,31-3,15
	Gaz Brut GBe		12"	323,8	15,88	Tapecoat 6025	2		1,30-3,09
	Gaz Brut GBd		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,52-5,46
	Gaz Brut GBa		14"	355,6	16,24	Epoxy Poudre	0,5		1,08-2,95

* Ces canalisations 12" constituent des anciens tronçons coupés à l'est du site LA105B et du chemin de la Campagne, sur lesquels les 2 canalisations de Gaz brut 14" ont été raccordées.

Les points sensibles suivant ont été identifiés :

- Entre le LA105B et le MR sur le cluster d'Arance :
 - Chemin communal de la Plaine
- Entre le LA105B et le manifold M8 (exclu) :
 - Chemin communal de la Plaine
- Entre le LA105B et le manifold M8bis :
 - Chemin de la Campagne
- Entre le manifold M8bis et le manifold M9bis :
 - Rue de la Carrère
- Entre le manifold M9bis et l'UDL :
 - Ruisseau de l'Aumette (busé au niveau du passage de canalisations) ;
 - Voie communale de l'Aumette.

2.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des sites LA105/LA105B, M8bis et M9bis

L'environnement immédiat des sites LA105/LA105B, M8bis et M9bis est constitué de champs agricoles et du cluster d'Arance. Les anciens manifolds M8bis et M9bis sont localisés à environ 300 m et 600 m, respectivement, au sud-est du puits LA105bis.

◆ Contexte géologique :

La carte géologique correspondant à la zone d'étude concernant le forage du puits LA105B et les sondages effectués dans le périmètre indiquent une lithologie générale qui peut se résumer de la manière suivante, depuis la surface :

- Une couche de remblais d'épaisseur et de nature variables ;
- Une formation d'alluvion de Gave de Pau, datée du Quaternaire (Pléistocène), d'épaisseurs estimées entre 5 et 10 m et principalement constitués de galets (centimétriques à pluridécimétriques) au sein d'une matrice de sable fin à grossier. Des couches et des lentilles limono-argileuses sont parfois présentes. Cette formation, dénommée Fx sur la carte géologique, contient la nappe alluviale du Gave de Pau ;
- Des molasses argilo-sableuses, jaunes à vert-bleu, carbonatées, à galets, datée de l'Eocène à Miocène, constituées d'alternance d'argiles carbonatées et de marnes. Il s'agit de l'horizon de E-mM de la carte géologique ;
- Des marnes argileuses grises à passées de calcaires marneux à gréseux, datées du Paléocène ; Il s'agit de la formation nommée e1-2F de la carte géologique.

◆ Contexte hydrogéologique :

Une nappe libre se trouve dans les alluvions du Gave de Pau à environ 3 m de profondeur. Le sens d'écoulement général des eaux souterraines dans cette zone est orienté en direction du Gave de Pau, exutoire de la nappe phréatique soit en direction de l'ouest à nord-ouest.

◆ Contexte hydrologique :

Le gave de Pau est localisé à environ 150 m au sud du site. Il s'écoule localement vers l'ouest/nord-ouest. Les indicateurs de qualité des eaux superficielles à proximité et en aval hydraulique du site et de ses affluents l'Henx et le Geü sont bons en termes écologiques, physico-chimiques et biologiques sur la période 2013-2014.

◆ Zones sensibles :

Le réseau hydrographique du Gave de Pau (localisé à environ 150 m du site) et les Saligues qui le bordent ont été désignés comme site d'intérêt communautaire et classés en zone NATURA 2000 en raison de la présence de 6 habitats inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats », dont 3 habitats prioritaires et de 7 espèces inscrites à l'annexe II.

À moins de 150 m au sud du site, le réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau constitue une ZNIEFF de type 2 d'environ 5 000 hectares, étendue entre Saint-Pé-de-Bigorre et la confluence entre le Gave de Pau et l'Adour.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	Modérément à fortement vulnérable en raison de la présence de la nappe souterraine superficielle à faible profondeur et surmontée d'une couche relativement perméable et non protectrice. Aucun usage sensible référencé.
Eaux de surface	Modérément à fortement vulnérable en raison de la présence du Gave de Pau à environ 150 m.
Zones sensibles	Pas de sensibilité spécifique au droit du site , (absence d'habitat naturel prioritaire et d'activités industrielles sur le site). A 150 m du site, le Gave de Pau est classé en zone Natura 2000 et en ZNIEFF de type 2

2.4 TRAVAUX RÉALISÉS

2.4.1 Bouchage des puits

◆ Puits LA105

Le puits LA105 a été définitivement bouché en décembre 2014, après transmission du programme de fermeture définitive le 28/11/2014 et accord de la DREAL le 11/12/2014. Le rapport de fermeture définitive a été transmis à la DREAL Aquitaine par courrier du 25/11/2015.

La période d'observation post-bouchage du 19 janvier au 22 février 2015 a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

◆ Puits LA105B

Le mémoire justificatif d'abandon du puits LA105B a été transmis à la DGEC le 10/01/2014. La fermeture du puits a été validé par le Bureau Exploration Production des Hydrocarbures le 04/06/2014.

Le puits LA105B été définitivement bouché en juillet 2014, après transmission du programme de fermeture définitive le 28/05/2014 et en accord de la DREAL le 16/06/2014. Le rapport de fermeture définitif a été transmis à la DREAL Aquitaine par courrier du 16/11/2015.

La période d'observation post-bouchage du 1^{er} septembre 2014 au 3 mars 2015 a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

2.4.2 Démantèlement des installations de surface et des ouvrages nécessaires à l'exploitation des puits LA105 et LA105B et des manifolds M8bis, M9bis

L'ensemble des installations et équipements de surfaces, nécessaires à l'exploitation du puits et du site LA105B a été mis à l'arrêt. Ces travaux ont eu lieu après une phase de mise en sécurité des dites installations (isolement des installations mises à l'arrêt, purge complète à la torche des éléments de tuyauterie, inertage de tous les éléments et mise à l'atmosphère, déconnexion de toutes les lignes de transfert de gaz et d'effluents liquides). Le démantèlement des installations de surface s'est déroulé fin 2017.

À l'issue de ces opérations, les seules installations de surface laissées en place sont :

- Les caves et têtes des puits LA105 et LA105B ;
- Les bourniers et leurs clôtures (le bournier de brûlage du puits LA105B et 2 bourniers de bouchage ;
- Les réseaux et regards d'écoulement d'eaux pluviales ;
- Deux puisards situés à l'ouest du site ;
- Une fosse enterrée présente au sud des cuves de fuel ;
- Un piège à huile à l'est des cuves ;
- Une réserve fuel gaz le long de la ligne de torche ;
- Un poteau hors service à l'entrée du site ;
- La clôture du site.

Les installations présentes au droit des manifolds M8bis et M9bis ont été mises en sécurité (isolement, décompression, mise à l'atmosphère, déconnexion des éléments et contrôle atmosphérique).

Les installations de surfaces encore en place pour chacun des manifolds M8bis et M9bis sont :

- Des arrivées/départs des collectes ;
- Des sondes H₂S déconnectées et le tableau instrumentation déconnecté ;
- La fosse semi-enterrée bétonnée ;
- Des chemins de câble ;
- La clôture du site.

2.4.3 Travaux réalisés sur le réseau de collectes

Les réseaux de production ont été mis à disposition fin 2013. Les opérations de nettoyage des pipes passant sur le site ont été réalisées fin 2013 via une boucle de rinçage avec injection, d'eau et évacuation des eaux de rinçage au niveau de l'UDL.

Tous les équipements relatifs à la protection cathodique sont hors service.

Les réseaux électricité/instrumentation ont été consignés en aval de la cellule HT du site LA105B.

Le transformateur a également été déraccordé.

Le réseau Fuel-Gaz a été décomprimé, inerté à l'azote et laissé ouvert à l'atmosphère.

Le réseau incendie a été isolé et décomprimé.

2.4.4 Diagnostics réalisés

◆ SRON

Le diagnostic réalisé en 2005 par la PCR (Personne Compétente en Radioprotection) n'a montré aucune mesure supérieure à 2 fois le bruit de fond sur les installations fixes situées au droit des sites LA105/LA105B, M8bis et M9bis.

Lors de la fermeture du puits, aucune trace de radioactivité n'a été révélée sur les tubes.

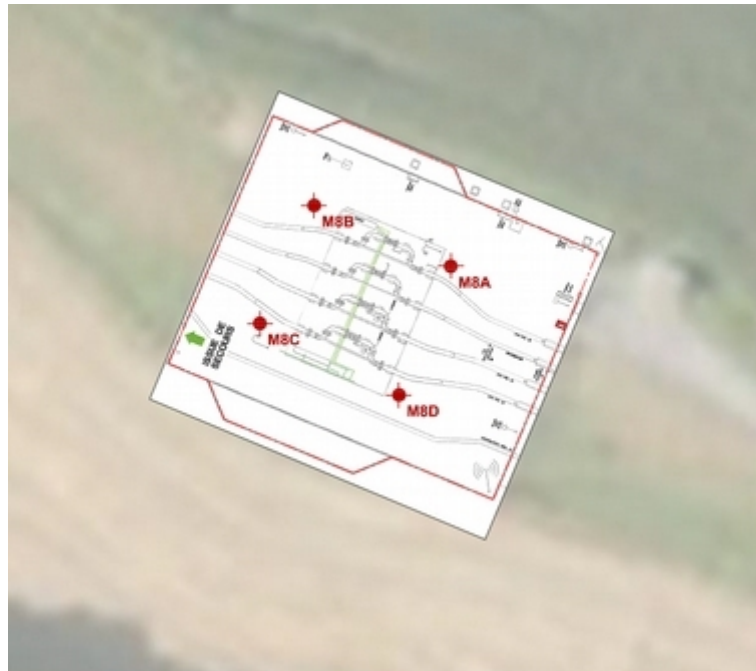
◆ Amiante

Deux diagnostics de repérage d'amiante ont été réalisés en 2013 (avant vente) et 2014 (avant démolition) sur les installations de surface du site LA105/LA105B. Ces diagnostics ont mis en évidence la présence de matériaux amiantés au droit d'une conduite en fibrociment d'une ventilation haute située dans le local électrique du site LA105/LA105B.

Les matériaux amiantés repérés lors des diagnostics de 2013 et de 2014 ont été déposés et évacués.

Un diagnostic de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante a été réalisé en 2014 au droit des sites des manifolds M8bis et M9bis avant travaux de démolition. Ce diagnostic n'a pas révélé la présence d'amiante.

Un diagnostic a aussi été réalisé en 2015 sur les réseaux enterrés au droit du site LA105/LA105B et des manifolds M8bis et M9bis. Il n'a pas mis en évidence la présence de matériaux ou de produits amiantés.



Plan des sondages du site M8bis



Plan des sondages du site M9bis

B – Valeurs de comparaison

Les valeurs obtenues dans les échantillons prélevés dans les sols et les sédiments ont été comparées aux valeurs suivantes :

Métaux	Hg	Cr	Cu	Ni	Cd	As	Pb	Zn
VR1 ⁽¹⁾ (en mg/kg MS)	0,12	39	41	40	1,87	34	224	704
VR2 ⁽²⁾ (en mg/kg MS)	1,96	52	62	58	2,57	52	333	930

HCT (en mg/kg MS) ⁽³⁾	500
HAP (en mg/kg MS) ⁽³⁾	50
BTEX (en mg/kg MS) ⁽³⁾	6
PCB ⁽³⁾	1

⁽¹⁾valeurs de référence correspondant à la borne haute de la gamme des concentrations observées dans l'environnement de l'Usine de Lacq (étude Burgeap 2009)

⁽²⁾valeurs maximales mesurées dans l'environnement de l'Usine de Lacq (étude Burgeap 2009)

⁽³⁾valeurs correspondant aux seuils admissibles pour le stockage de déchets inertes visés dans de l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes

Pour les eaux de surface, les résultats ont été comparés :

- aux limites de quantification du laboratoire,
- aux valeurs limites fixées à l'article 32 de l'arrêté ministériel du 02/02/1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation (sauf pour les HCT : 5 mg/l au lieu de 10 mg/l).

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, les résultats des analyses ont été comparés aux valeurs limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (annexe II).

C – Résultats

C1 – Analyses réalisées dans les sols et les sédiments

Le tableau ci-dessous reprend les sondages pour lesquels les valeurs mesurées sont supérieures aux valeurs de comparaisons.

Zones	Réf. Sondages / intervalles en m	Anomalies constatées (concentrations en mg/kg)
Bourbier de brûlage	S5 / 0,7 – 1,2	HCT : 8 552
	S5 / 1,2 -1,4	HCT : 650
	S5 / 3 – 3,4	HCT : 620
	S76* / 0,6 – 1	HCT :56 000 Cr :89 HAP :95
	S76 / 1,2 – 1,4	HCT : 1 400
	S76 / 3,4 – 3,8	HCT : 1 200
Ancien Bourbier	S19* / 1,4 – 1,8	Cr : 300
	S21* / 1,4 – 1,6	Cu : 180 Hg: 2
Tête de puits LA105bis	S28 / 0,8 – 1,2	HCT : 2 600
Ancien manifold (PL7) / Cuve de fuel	S34 / 0,7 – 1	HCT : 670
	S34 / 1,9 – 2,2	HCT : 1 400
	S35 / 0 – 0,4	HCT : 700
	S35 / 1,7 – 2	HCT : 4 400
	S35 / 3,7 – 4	HCT : 4 500
	S36 / 0 – 0,4	HCT : 680
	S36 / 0,6 – 1	HCT : 1 900

	S36 / 1,7 – 2	HCT : 1 300
	S37 / 0,05 – 0,4	HCT : 12 000
	S38 / 0 – 0,4	HCT : 740
	S39 / 1,7 -2	As: 85
	S40 / 0 – 0,5	HCT : 660
	S40 / 2,7- 3	HCT : 730
	S71 / 0,05 – 0,4	HCT : 700
	S72 / 1,4 – 1,7	HCT : 2 900
	S72 / 3,7 – 4	HCT : 660
	S41 / 1,7 – 2	HCT: 610
Ancien fossé	S42* / 0,1 – 0,4	Cu :160 ; Hg : 2
Manifold M8bis	M8C / 0 – 0,2	Cu : 74
Manifold M9bis	M9C / 0 – 0,2	Cu : 84
Bourbier de bouchage bâché 1	ES1	HCT :18 000 BTEX :12 ; HAP :780 Cr :67 Cu :180 Hg :2,1
Bourbier de bouchage bâché 2	ES2	HCT :89 000 BTEX :7,9 HAP :430 Cu : 64

* Échantillons ayant fait l'objet d'une analyse de métaux lourds sur éluat.

En synthèse, les prélèvements d'analyses ont mis en évidence ce qui suit :

– Concernant les hydrocarbures C10-C40, sur les 155 échantillons analysés de sols, des anomalies ont été observées au droit des zones suivante :

- Zone de bourbier de brûlage avec une teneur maximale de 56 000 mg/kg ;
- Zone de la tête de puits LA105B avec une teneur maximale de 2 600 mg/kg ;
- Zone de l'ancien manifold (PL7)/ Cuve de fuel avec une teneur maximale de 12 000 mg/kg ;

– Concernant les métaux des anomalies ont été observées au droit des matériaux de l'ancien bourbier, des cuves à fuel, du bourbier de brûlage et de l'ancien fossé. Les impacts concernent le chrome, le cuivre, le mercure et l'arsenic. Les résultats après lixiviation n'ont pas mis en évidence de potentiel de migration des métaux dans les conditions physico-chimiques actuels des sols.

De plus, des anomalies en cuivre ont été observées au droit des manifolds M8bis et M9bis. RETIA ne prévoit pas de traiter ces impacts au vu des teneurs moyennes sur toute la profondeur des impacts (M8C : 24 mg/kg et M9C : 23 mg/kg) et de leur retour d'expérience sur le cuivre (pas de lixiviation sur leurs sites à des teneurs ponctuelles légèrement supérieures au bruit de fond).

– Concernant les HAP, il a été observé une anomalie au droit du bourbier de brûlage avec pour teneur 95 mg/kg.

– Concernant les BTEX, les concentrations restent inférieures à la valeur de comparaison de 0,2 mg/kg.

– Sur les sédiments analysés au droit des bassins ES1 et ES2 il a été observé des concentrations maximales en HCT de 89 000 mg/kg, en BTEX de 12 mg/kg, en HAP de 780 mg/kg, en Cr de 67 mg/kg, en Cu de 180 mg/kg et en Hg de 2,1 mg/kg.

C2 – Analyses réalisées sur les tas de matériaux

Les concentrations en métaux sont inférieures aux valeurs maximales mesurées dans l'environnement de l'Usine de Lacq (étude Burgeap 2009). Les concentrations en HCT, HAP, BTEX et PCB sont inférieures aux critères ISDI.

C3 – Analyses réalisées dans les eaux des bassins

Les concentrations mesurées sont inférieures aux critères de rejet définis dans l'arrêté du 2 février 1998.

C4 – Analyses réalisées dans les eaux souterraines

Les concentrations mesurées sont inférieures aux valeurs limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (annexe II).

2.5 Travaux prévus

2.5.1 Réhabilitation de la plate-forme des puits

Le site LA105/LA105B va être réhabilité pour un usage futur compatible avec usage agricole. Par ailleurs, le site 105B a été retenue pour un usage de compensation à la suite d'un dossier de dérogation sur la flore et la faune.

Aussi, le programme de travaux présenté par l'exploitant prévoit de :

- Couper les têtes des puits LA105 et LA105B ;
- Démanteler les installations et ouvrages de surface encore présents sur le site ;
- Retirer les canalisations enterrées ;
- Traiter les zones sources de pollutions préalablement définies et pour lesquelles un traitement est technico-économiquement acceptable et selon les objectifs définis dans les conclusions du bilan coûts-avantage ;
- D'abandonner les 4 piézomètres, installés dans le cadre des diagnostics environnementaux selon les règles de l'art.

◆ Suppression des têtes de puits

Conformément aux programmes de fermeture initial, les têtes des puits seront coupées lors des travaux de remise en état du site. TEPF procédera aux opérations suivantes :

- Démontage de la bride, du casing spoo et du casing head vissée sur le cuvelage ;
- Remplissage des puits au béton, à la toupie ;
- Démolition des caves ;
- Découpe des tubages à 2 m sous le niveau du sol ;
- Soudage d'une plaque de 10 mm d'épaisseur sur le tubage 13 3/8" ;
- Remblayage des caves et remise en état des terrains de surface.

◆ Démantèlement des installations et ouvrages

Les installations et ouvrages laissés en place (cf. paragraphe 2.4.2) seront démantelés. Des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les terrains sous-jacents. Si des sols impactés sont identifiés, ils seront gérés tel que décrit dans le paragraphe 2.5.2 ci-après.

◆ Gestion des eaux durant les travaux

Un prétraitement (décanteur/séparateur) sera mis en place avant rejet au milieu naturel des eaux des bassins, éventuellement des eaux de fond de fouille au droit des zones impactées et des eaux pluviales pouvant ruisseler sur des stocks de matériaux impactés disposés sur des surfaces étanches. Ces eaux seront préalablement analysées avant rejet.

Dans le cas d'un dépassement de l'un des critères (MES, HCT, pH, BTEX, HAP et métaux) un traitement préliminaire type filtre à charbon actif/filtre à sable sera mis en place.

Un contrôle de la qualité des sédiments du milieu récepteur sera réalisé avant le début des travaux, puis à la fin des travaux de réhabilitation pour s'assurer de l'absence d'impact dans le milieu.

◆ Gestion des déchets

Les produits issus de la réhabilitation du site seront évacués et traités dans des filières d'élimination adaptées et agréées (cela concerne également les bâches d'étanchéité des bassins en eau).

2.5.2 Traitement des pollutions

Au regard des impacts constatés sur le site LA105/LA105B au cours des diagnostics des sols et sédiments, un bilan coûts-avantages (BCA) a été réalisé par le bureau d'étude Arcadis sur la base de la directive de la circulaire du 08/02/2007 et de la note du 19/04/2017 relative aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués. Une évaluation des risques sanitaires attendus après travaux a également été réalisée.

A) BCA

Le BCA s'est attaché à :

- a) définir les sources de pollutions à traiter ;
- b) définir le seuil de coupure pour les HCT ;
- c) rechercher la meilleure solution technico-économique à mettre en œuvre.

a) Définition des sources de pollution à traiter

Selon Arcadis, une zone source peut être définie comme un volume de sol limité qui présente, suite à une pollution anthropique, des substances ou des composés organiques ou inorganiques dont le potentiel de migration est élevé via les eaux (souterraines ou superficielles) ou via les gaz (gaz du sol ou air atmosphérique) et qui est susceptible de nuire à la santé humaine ou à la protection de l'environnement.

Une distinction a été faite entre les zones sources et les pollutions diffuses. Ces dernières, par leurs concentrations peu élevées et leur caractère non mobile, ne constituent pas des sources de pollution telles que définies ci-avant. Elles ne feront pas l'objet d'un traitement. Des mesures de gestion pourront toutefois être appliquées à ces zones en fonction des résultats des calculs de risques sanitaires.

C'est ainsi que **les zones tête de puits LA105B, bournier de brûlage, cuve de fuel et ancien manifold (PL7), les deux bourniers de bouchage bâchés** ont été définies comme étant les zones sources de pollution à traiter.

b) Définition du seuil de coupure pour les HCT

De par l'historique du site, leur occurrence de détection et leurs niveaux de concentration, les hydrocarbures C10-C40 sont considérés comme les composés traceurs du site. Compte tenu de cela, le bilan coût/avantage est construit sur le traitement des hydrocarbures C10-C40. Il est considéré que le traitement des hydrocarbures C10-C40 intégrera de facto le traitement des hydrocarbures C5-C10, présents dans les mêmes volumes de sol.

Sur la base du principe de Pareto et des données spécifiques du projet, le seuil de coupure, c'est-à-dire la concentration en HCT dans les sols à partir de laquelle les matériaux doivent être traités ou évacués, serait de **1 100 mg/kg** (76 % des hydrocarbures présents dans les sols du site seraient éliminés). Le volume de sol, impacté par les hydrocarbures C10-C40, à traiter est estimé à 1 500 m³.

c) Définition des solutions technico-économiques à mettre en œuvre

Afin de retenir les meilleures techniques économiquement acceptables pour traiter l'ensemble des zones sources du site concernées par des concentrations atteignant ou dépassant le seuil de coupure en HCT de **1 100 mg/kg** l'exploitant a pris en compte :

- Le volume des sols impactés à traiter : 1 500 m³, soit une masse estimative d'environ 2 700 t ;
- La typologie des terres impactées concernées ;
- L'évaluation économique des solutions pressenties.

Au regard des caractéristiques des sols à traiter, des solutions techniques et les coûts associés, l'exploitant prévoit :

- L'excavation des zones dont les teneurs en hydrocarbures C5-C40 sont supérieures au seuil de 1 100 mg/kg défini dans le BCA. Pour l'ensemble des zones traitées, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les parois et les fonds de fouille.
- Traitement biologique des sols excavés sur site couplé à de l'incinération.

Les solutions préconisées restent des propositions, toute autre technique permettant d'atteindre des seuils compatibles avec les usages futurs pourra également être mise en place.

Le remblayage des zones excavées avec :

- Des matériaux issus du site en provenance de zones impactées ayant fait l'objet d'un traitement afin que leur teneur moyenne en hydrocarbures soit inférieure à une concentration de 1 100 mg/kg en HCT totaux,
- Et/ou des matériaux issus du site en provenance de zones non impactées,
- Et/ou des matériaux d'apports naturels (matériaux de carrière, terre végétale...),
- Et/ou des matériaux de types concassés 0/31,5 en provenance des anciens sites TEPF aux conditions suivantes :
 - les matériaux sont exempts de traces de pollutions organiques,
 - pour ce qui concerne les éléments traces métalliques, les teneurs mesurées respectent les valeurs seuils de niveau 1 du « Guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement » d'avril 2020.

Ils seront préalablement analysés afin d'assurer qu'ils présentent des teneurs compatibles avec les objectifs de réhabilitation du site.

Les sédiments présents dans les deux bassins et dont le volume est compris entre 40 à 50 m³ sont impactés par des hydrocarbures. Ces sédiments seront extraits après pompage des eaux sus-jacentes, traités pour abaisser leur teneur en eau et transportés vers une filière hors site (a priori une filière incinération).

Les terres impactées en surface par des métaux (environ 100 m³), ne représentant pas d'impacts en d'autres familles de composés, seront laissés sur place et placés sous une couche de terre non impactée. Des mesures seront prises afin d'assurer la traçabilité du maintien des matériaux impactés par les métaux. Leur présence en profondeur sera mentionnée dans le rapport de fin de travaux.

Sur la base de ce qui précède, la durée des travaux serait comprise entre 10 et 12 mois, Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est supposé compris entre 260 000 et 300 000 € HT. Le coût associé pour la gestion des matériaux impactés par les hydrocarbures est estimé entre 440 000 et 550 000 € HT. Les coûts associés à la gestion des terres impactées en métaux et des sédiments des bassins en eau sont estimés à environ 3 000 € HT et 40 000 € HT respectivement.

B – Analyse des risques résiduels prédictive

Au regard des travaux de réhabilitation et des pollutions résiduelles attendues suivant le seuil de coupure défini à 1 100 mg/kg en HCT, l'exploitant a produit une analyse des risques résiduels prédictive en relation avec l'usage futur prévu : scénario agricole.

Sur la base des éléments disponibles lors de la réalisation des calculs de risques sanitaires résiduels effectués, et après une approche globalement majorante, les impacts résiduels attendus dans les sols après les travaux de réhabilitation du site ne sont pas susceptibles de générer, sur le long terme, des risques pour la santé des futurs agriculteurs et des futurs riverains, supérieurs aux valeurs seuils recommandées par la méthodologie nationale en vigueur.

2.6 Abandon du réseau de collectes

Les différents modes d'abandon possibles sont :

- Maintien en place de la canalisation
- Bétonnage de la canalisation
- Dépose de la canalisation

Seul le réseau de collecte reliant le puits LA105Bis au manifold M8 a été arrêté et a fait l'objet d'un dossier de déclaration de délaissement des travaux transmis le 3 juin 1997 à la préfecture des Pyrénées Atlantiques, suite auquel les conventions d'occupation des parcelles ont été résiliées. Cette dernière en a accusé réception par courrier du 17 juin 1997. La totalité des canalisations présentes sur ce tronçon a été cédée à l'ASA d'irrigation de LACQ-AUDEJOS.

Les propriétaires fonciers concernés par les tracés des canalisations seront informés de l'abandon des canalisations selon le programme technique décrit dans la DADT.

Le maintien en place de l'ensemble des canalisations avec obturation de chaque extrémité par pose de tampons pleins (TP) est préconisé. Les tronçons présentant des profondeurs d'enfouissement rendant le maintien en place non compatible avec l'usage futur envisagé seront déposés.

Pour des raisons technico-économiques, RETIA pourra réaliser un bétonnage de tout ou partie de ces tronçons

À noter la présence d'une canalisation 12" huile He sur les plans de marchage, correspond à la canalisation Lacq-Tarnos qui ne fait pas partie du périmètre de cette DADT.

2.7 Servitudes

Par courriers du 14 décembre 2015, M. le Préfet a informé l'ensemble des Maires des communes concernées par les installations minières des concessions de Lacq, qu'il n'était plus nécessaire que soient maintenues les éventuelles contraintes d'urbanisme liées aux risques technologiques associés aux puits ou aux collectes.

III – PRÉSENTATION DES DOSSIERS DITS « DADT RATTACHÉES » ÉTABLIS PAR L'EXPLOITANT

3.1 Présentation des dossiers concernant le puits LA008

3.1.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA008 était situé sur la commune de Mont, sur une plateforme de 5 445 m². Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF depuis 1953. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°299 section 333AC	0,32	Propriété privée
Parcelle n°36 section 333AC	0,1	Propriété privée
Parcelle n°33 section 333AC	0,16	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA008 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles. Une servitude existe quant à la présence d'une parcelle en bordure de canalisations hydrocarbures.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : le site est actuellement occupé par un champ agricole. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.1.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA008 était un ancien producteur d'huile. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA008	18/11/50	826,5 m	X= 403 500 m Y= 6 264 714 m Zsol = 90,31 m	23/11/50	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Les travaux de remise en état ont été effectués par la SNPA en 1952. Les photographies aériennes permettent de constater un bon état du site dès 1955.

3.1.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA008

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**. Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site. Le site Lacq-8 est implanté au cœur des sites industriels Lacq et de ses alentours. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m.

Aucun AEP captant cet aquifère n'est recensé à proximité du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“Vulnérable” en raison de la faible profondeur de la nappe et des usages potentiels
Eaux de surface	“ Vulnérable” en raison de la distance du site avec le Gave de Pau et du contexte industriel voisin
Milieux naturels	“Faiblement vulnérable” en raison de la ZNIEFF 2 et du site Natura 2000

3.2 Présentation des dossiers concernant le puits LA016

3.2.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA016 était situé sur la commune de Mont, sur une plateforme de 5 700 m². Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°189 section 030AD	0,57	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA016 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles. Il est localisé en bordure nord-ouest de la zone de la Saligue. Au niveau du PPRI, le site est situé dans une zone soumise à des risques d'inondation important. Concernant le statut PPRT, la parcelle est classée en zone d'autorisation v « verte », soumise à aucun principe de réglementation en matière d'urbanisme, et en zone d'autorisation b1 « bleu clair », nécessitant une autorisation sous condition pour l'implantation de construction. Une servitude existe quant à la présence d'une ligne électrique traversant la parcelle à proximité de la tête de puits.

Situation le 23 décembre 2015 lors de la visite réalisée par RETIA : le terrain sur lequel le site était implanté est actuellement occupé par un champ agricole. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.2.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA016 était un d'extension non exploité. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA016	27/08/51	822 m	X= 404 299 m Y= 6 263 407m Zsol = 85 m/NM	29/08/51	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Aucun document traçant l'historique de l'exploitation du terrain n'a été retrouvé.

Le puits a été abandonné sans être testé le 29 août 1951, Un bouchon de ciment (5t) a été posé à 180 m. La coupe du puits après bouchage est joint au rapport de l'état des lieux environnemental du puits LA016.

3.2.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA016

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**. Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Le site est localisé à l'intérieur de la ZNIEFF type 2 « réseau hydrographique du cours d'eau inférieur du gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits, les plans d'eau de la zone de la Saligue et le lit du Gave de Pau s'écoulant à proximité. Le site LA016 est implanté dans une zone à basse densité de population. Les habitations les plus proches sont situées à environ 100 m au nord du site.

Plusieurs ouvrages sont recensés dans un rayon de 2 km autour du puits LA016, tous utilisés comme piézomètre de contrôle de qualité des eaux souterraines autour de l'usine de Lacq.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon à 2 km autour du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	«Fortement vulnérable» en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface.
Eaux de surface	« Fortement vulnérable» en raison de la distance du site avec le Gave de Pau et de la zone considérée comme inondable.
Milieux naturels	«Modérément vulnérable» en raison de la ZNIEFF 2 et de l'état actuel du site

3.3 Présentation des dossiers concernant le puits LA018

3.3.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA018 était situé sur la commune de Mont, sur une plateforme de 5 174 m². Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°395 section 030AE	0,52	Propriété ASL



Plan parcellaire du site LA018 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site LA018 est actuellement un espace vert pour sa partie Ouest. La partie Est est quant à elle située au niveau de la plateforme Induslacq, la rocade ayant été construite au milieu de l'emprise du site.

Le site est situé hors zone PPRI. Concernant le statut PPRT, la parcelle est classée en zone d'autorisation B « bleu foncé », au droit de laquelle les constructions sont autorisées sous conditions à l'exception des ERP (Établissement Recevant du Public) sensible.

Situation le 23 décembre 2015 lors de la visite réalisée par RETIA : le terrain sur lequel le site était implanté est actuellement occupé par des espaces verts à l'est et la plateforme Induslacq à l'ouest. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.3.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA018 était un puits d'observation. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA018	12/03/51	695 m	X= 404 814 m Y= 6 263 942 m Zsol = 90,4 m/NM	08/08/80	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le programme de fermeture a été envoyé à la DRIRE aquitaine le 05/06/1980 et accord de la DRIRE le 08/06/1980. Les opérations de fermeture définitive ont été réalisées du 04/08/1980 au 08/08/1980. Le rapport de fermeture a été transmis à la DRIRE le 22/08/1980.

Un rapport d'abandon ainsi qu'un la coupe du puits après bouchage sont joints au rapport de l'état des lieux environnemental du puits LA018.

À partir de 1982, le terrain fait place à des espaces verts, comme actuellement, l'ancienne tête de puits se trouvant en bordure de rocade.

3.3.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA018

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**. Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Le site est localisé à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 « réseau hydrographique du cours d'eau inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits et le Gave de Pau s'écoulant en aval hydraulique.

Le site LA018 est implanté dans une zone à basse densité de population en bordure ouest de UDL. Les habitations les plus proches sont situées à environ 250 m à l'ouest du site.

Plusieurs ouvrages sont recensés dans un rayon de 2 km autour du puits LA018, tous utilisés comme piézomètre de contrôle de qualité des eaux souterraines autour de l'usine de Lacq.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du site. L'ouvrage AEP le plus proche est situé à plus de 3 km au nord-ouest du site et est non exploité aujourd'hui.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Fortement vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface.
Eaux de surface	“ Fortement vulnérable ” en raison de la proximité du ruisseau par rapport au site et des connexions hydrauliques avec le Gave de Pau.
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ” en raison de la ZNIEFF 2 et de l'état actuel du site et de sa proximité avec l'UDL.

3.4 Présentation des dossiers concernant le puits LA028

3.4.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA028 était situé sur la commune de Mont, sur une plateforme de 4 700 m². Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPPF. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°154 section 030AE	0,47	Commune



Plan parcellaire du site LA028 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site LA028 est en partie occupé par un terrain de sport (côté est).

Situation le 23 décembre 2015 lors de la visite réalisée par RETIA : le terrain sur lequel le site était implanté est actuellement sain. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.4.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA028 était un ancien producteur d'huile. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA028	13/04/51	693,8 m	X= 404 143 m Y= 6 263 869 m Zsol = 89,64 m	08/01/93	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le programme de bouchage a été envoyé à la DRIRE aquitaine le 22/10/1992. Les opérations de fermeture définitive ont été réalisées en 1993. Le Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux (DDDT) a été envoyé à la DRIRE par courrier le 22 février 1994 qui en a accusé réception. La DRIRE a considéré ce délaissement comme acquis au titre du décret n°80 330 du 7 mai 1980 modifié relatif à la police des mines et des carrières par courrier du 11 août 1995.

En 1992, plus aucune installation n'est visible, le puits est toujours présent. La photographie de 1999 confirme que le site a été réhabilité et a fait l'objet d'un réaménagement paysagé.

3.4.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA028

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**. Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Le site est localisé à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 « réseau hydrographique du cours d'eau inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site.

Le site LA028 est implanté dans une zone à basse densité de population. Les habitations les plus proches sont situées à environ 130 m à l'est du site.

Aucun captage AEP captant cet aquifère n'est recensé à proximité du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface.
Eaux de surface	“ Faiblement vulnérable ” en raison de la proximité du rejet de la station d'épuration et du Gave de Pau.
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ” en raison de la ZNIEFF 2 et du site Natura 2000.

3.5 Présentation des dossiers concernant le puits LA029

3.5.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA029 était situé sur la commune de Mont. Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°218 section 030AE	0,04	Propriété privée
Parcelle n°219 section 030AE	0,51	Propriété privée
Parcelle n°223 section 030AE	0,04	Propriété privée
Parcelle n°225 section 030AE	0,07	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA029 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

La parcelle sur laquelle le site LA029 a été implanté fait actuellement l'objet d'un usage agricole. Le site est localisé hors zone PPRI et hors périmètre PPRT. Une servitude existe quant à la présence d'une ligne électrique traversant la parcelle à proximité de la tête de puits.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : les terrains sur lesquels le site était implanté sont actuellement des champs agricoles. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.5.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA029 était un puits d'extension non exploité (puits aquifère). Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA029	05/06/51	848,4 m	X= 403 659 m Y= 6 264 038 m Zsol = 88,1 m/NM	06/06/51	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Les travaux de remise en état ont été effectués par la SNPA en 1952. Les photographies prises en 1948 et 1957 témoignent de l'usage agricole des parcelles avant et après le forage du puits LA029.

3.1.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA029

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**.

Le site se situe à proximité immédiate de la zone Natura 2000 « Gave de Pau » et de la ZNIEFF type 2 « réseau hydrographique du cours d'eau inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site et le Gave de Pau s'écoulant en aval hydraulique.

Le site LA029 est implanté dans une zone à basse densité de population à l'ouest de l'UDL. Le site est au porte du village d'Arance. Les habitations les plus proches sont situées à environ 620 m à l'est du site.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon à 2 km autour du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Fortement vulnérable" en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface.
Eaux de surface	"Fortement vulnérable" en raison de la proximité du Gave par rapport au site
Milieux naturels	"Faiblement vulnérable" en raison de la ZNIEFF 2 et de l'état actuel du site et de sa proximité avec l'UDL.

3.6 Présentation des dossiers concernant le puits LA047

3.6.1 Description des terrains d'emprise du puits

Le puits LA047 était situé sur la commune de Mont. Il est situé entre l'usine Arkema de Mont et l'usine de Lacq (UDL). Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficies (ha)	Statut foncier
Parcelle n°233 section 030AB	0,59	Propriété privée
Parcelle n°11 section 030AB	0,07	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA047 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

La parcelle sur laquelle le site LA047 a été implanté fait actuellement l'objet d'un usage agricole.

Le site est localisé hors zone PPRI et hors périmètre PPRT. Une servitude existe quant à la présence d'une ligne électrique traversant la parcelle à proximité de la tête de puits.

Situation le 23 décembre 2015 lors de la visite réalisée par RETIA : les terrains sur lesquels le site était implanté sont actuellement des champs agricoles. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

3.6.2 Description des puits et des installations de surface

➤ Descriptif des installations

Le puits LA047 était un puits de développement non exploité. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de fin de bouchage	Réf. BASIAS
LA047	12/04/52	744,2 m	X= 404 239 m Y= 6 264 818 m Zsol = 90,5 m/NM	12/04/52	-

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le puits LACQ-47 a été abandonné en avril 1952 et bouché en suivant. Un bouchon de ciment (3t) a été posé à 355 m. Une coupe technique du puits après bouchage est joint au rapport de l'état des lieux environnemental du puits LA047.

3.6.3 Contexte environnemental et étude de vulnérabilité du site LA047

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**.

Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau » et de la ZNIEFF type 2 « réseau hydrographique du cours d'eau inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour des puits.

Le site LA047 est implanté dans une zone à basse densité de population. Les habitations les plus proches sont situées à environ 700 m au sud-ouest du site.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon à 2 km autour du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'étude de vulnérabilité.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“Fortement vulnérable” en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface.
Eaux de surface	“ Fortement vulnérable” en raison de la proximité du ruisseau par rapport au site et des connexions hydrauliques avec le Gave de Pau.
Milieux naturels	“Faiblement vulnérable” en raison de la ZNIEFF 2 et de l'état actuel du site et de sa proximité avec l'UDL.

IV – AVIS DE LA DREAL

4.1 Arrêt définitif des puits

Les puits LA105 et L105bis ont été bouchés selon l'article 49 du titre forage du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) et n'ont pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis leur bouchage. La période d'observation post-bouchage, a permis à l'exploitant de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits. Les puits LA105 et L105B sont considérés comme « mis en sécurité »

et de fait ne sont plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L161-1 du code minier.

Pour ce qui concerne les puits LA008, LA016, LA018, LA028, LA029 et LA047, sur la base des éléments transmis et au regard des conclusions de l'étude de vulnérabilité hydrogéologique des puits bouchés de Lacq supérieur produite par TEPF et validée par la DREAL le 22/12/2015, les ouvrages peuvent être considérés comme mis en sécurité et de fait, ne sont plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

La DREAL recommande qu'il n'y ait pas d'aménagement ou de construction au droit et dans un rayon de 10 mètres autour des puits à gaz (LA105 et LA105B) et 5 m autour des puits à huile (LA008 et LA028), des puits d'observation (LA018) et des puits d'extension (LA016, LA029 et LA047).

4.2 Arrêt définitif des collectes

Conformément aux dispositions du guide GESIP du 24/10/2007 intitulé « Dispositions techniques relatives à l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation ou au transfert d'usage d'une canalisation de transport », les collectes pourront rester en place dans la mesure où elles ne sont pas de nature à engendrer des problèmes géotechniques ou environnementaux.

Dans le cas d'une reprise d'une partie du réseau, le repreneur devra faire son affaire de l'obtention de toutes les autorisations découlant des dispositions législatives, réglementaires, administratives ou autres, nécessaires à la réutilisation des collectes.

4.3 Réhabilitation du site LA105/LA105B

Une reconversion pour un usage agricole est envisagé sur le site LA105/LA105B.

Les investigations réalisées sur ce site en 2015 ont permis à l'exploitant d'identifier les mesures de gestion permettant ces usages futurs.

Sur la base des outils méthodologiques et de la note du 19/04/2017 du Ministère en charge de l'environnement relatifs aux sites et sols pollués, l'exploitant propose le traitement des sols présentant des impacts en HCT supérieurs à 1 100 mg/kg.

Pour les matériaux impactés en métaux, l'exploitant propose de les laisser sur site, sous une couche de terres non impactées.

La DREAL considère que les éléments produits sont suffisamment détaillés pour permettre, lors de la consultation des services et des communes d'apprécier l'opportunité des propositions de RETIA.

La DREAL proposera après les travaux d'inscrire ce site dans les Secteurs d'Information des Sols (SIS) afin de garder en mémoire les travaux réalisés et les pollutions résiduelles.

V – CONCLUSION ET PROPOSITION

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) des puits LA105 et L105B et du réseau de collectes associés ainsi que les DADT dites « rattachées » des puits LA008, LA016, LA018, LA028, LA029 et LA047 sont recevables, car il répond à l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié.

Par conséquent, en application de la Note technique du 06/07/2018 relative aux modalités d'application de la procédure d'arrêt définitif des travaux miniers, du transfert des installations hydrauliques et hydrauliques de sécurité, et de la prévention et de la surveillance des risques miniers résiduels, nous proposons à M. le Préfet d'en informer la société Total E&P France et Geopétrol de procéder, conformément à l'article 46 du décret précité, à la consultation des conseils municipaux de la commune de Mont ainsi que des services suivants : DDTM, ARS et autorités militaires de zone (zone de défense Sud-ouest).

Le délai de consultation fixé par l'article 46 du décret précité est de 2 mois pour les services et 3 mois pour les municipalités.

À l'issue de cette consultation, nous serons amenés à établir un rapport accompagné d'un projet d'arrêté de 1^{er} donné acte qui conduira, après procès verbal de récolement des travaux, à l'arrêté du 2nd donné acte lequel libère l'exploitant de ses responsabilités et met fin à l'application de la police des mines.

L'ingénieure de l'industrie et des mines

Vu et transmis avec avis conforme
La cheffe de la division Mines et Après-Mines

Annexe 1 Cartographie des zones anormales et sondages associés

